

**Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
École de l'Étoile
Lévis**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'École de l'Étoile, tenue le 15 janvier 2020, au salon du personnel de l'École de l'Étoile située au 1300, rue de l'Étoile à Lévis.

Membres du conseil présents :

M. Daniel Trachy, directeur
M. Yannick Mongrain, président
Mme Laurence Keable, parent
M. Karim Douahi, parent
Mme Rachel Coache, parent
Mme Myriam Levesque, parent
Mme Julie Faucher, éducatrice en service de garde
Mme Ingrid Villeneuve, enseignante
Mme Lissa Deblois, enseignante
Mme Marie-Claude Lehoux, enseignante
Mme Nadia Mercier, responsable du service de garde
Mme Élise Sénéchal, Orthopédagogue
Mme Véronique Pigeon-Hallée, enseignante

Membres du conseil absents :

Mme Nathalie Lakdja, parent
M. Alexandre Boucher, parent

Invités :

M. Benoit Langlois, directeur général adjoint, CSDN

1 PRÉLIMINAIRES

1.1 Ouverture de la rencontre et vérification du quorum

La séance débute à 19h

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour du 15 janvier 2020

CE-19-20-13

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Claude Lehoux et appuyé à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

1.3 Suivi et adoption du procès-verbal du 13 novembre 2019

Le directeur indique qu'il n'a pas pu avancer davantage dans la suggestion d'un processus d'approbation des sorties éducatives puisqu'il n'a pas rencontré l'équipe à ce sujet. C'est donc à venir à la prochaine rencontre.

Après vérification auprès des personnes absentes à la dernière rencontre, le directeur confirme que la dernière rencontre de l'année se tiendra le 9 juin au lieu du 3 juin. La rencontre débutera à 17h30, l'endroit est à déterminer.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Laurence Keable et appuyé à l'unanimité :

CE-19-20-14

QUE le procès-verbal du 13 novembre 2019 soit adopté avec quelques corrections mineures.

Adopté à l'unanimité

2 INTERVENTION DU PUBLIC

Aucune intervention

3 CONSULTATIONS – DÉCISIONS

3.1 Dossier du surplus de clientèle de l'école – présence de M. Benoit Langlois, directeur général adjoint à la CSDN

M. Langlois fait une présentation, carte à l'appui, du portrait actuel du bassin de l'Étoile. Il présente l'historique des transferts en incluant ceux des rues Henriette-Dessaulles et Simonne-Monet-Chartrand.

Ensuite, il présente les prévisions du ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur (MEES) dans le bassin pour les 5 prochaines années. Les données qu'il utilise sont celles de mars 2019. Le MEES publiera de nouvelles prévisions en avril prochain, ce qui pourrait faire varier légèrement le nombre d'élèves attendus.

Il explique également qu'il y a d'autres variables sur lesquelles il n'exerce pas de contrôle. La première est la possibilité d'un développement domiciliaire à la tête des ponts. On parle d'un potentiel de 1000 logements ou résidences. Il n'y a pas d'autres détails disponibles sur le sujet. Ensuite, il ne connaît pas les intentions du MEES par rapport à l'installation de classes maternelles 4 ans dans le secteur Saint-Nicolas. En effet, si certaines écoles perdront de la clientèle au cours des prochaines années, la volonté du MEES pourrait être d'installer des classes de maternelle 4 ans dans les locaux disponibles. Aucune intention n'a été annoncée en ce sens, mais le MEES consulte régulièrement les commissions scolaires sur le potentiel d'ouvrir ce type de classe au sein des écoles.

La capacité maximale de l'école l'Étoile a été établie à 21 groupes. Or, le portrait des prévisions du MEES en fonction du bassin actuel de l'école de l'Étoile indique que l'école dépasserait sa capacité à partir de l'année scolaire 21-22. En détail, on a le portrait suivant :

2021-2022 : manque 1 local
2022-2023 : manque 3 locaux
2023-2024 : manque 7 locaux

Par la suite, il présente les prévisions de clientèle pour les écoles environnantes, susceptibles de recevoir le surplus d'élèves à l'Étoile. Ces prévisions démontrent que tant l'école l'Envol que l'école Clair-Soleil voient leur clientèle diminuer progressivement au cours des prochaines années. Cette diminution progressive contraint également la commission scolaire à effectuer des transferts de manière progressive. Il serait impossible, par exemple de faire des transferts massifs en une seule année, car les écoles l'Envol et Clair-Soleil n'en auraient pas la capacité d'accueil à court terme. De toutes façons, M. Langlois nomme qu'il n'est pas souhaitable que l'École l'Étoile se retrouve avec des locaux vides, car la commission scolaire veut permettre au plus grand nombre possible d'élèves de continuer à fréquenter leur école.

M. Langlois présente quelques hypothèses qui feront l'objet d'une analyse approfondie, mais qui tiennent la route en fonction des prévisions du MEES. Parmi celles qui semblent réalisables :

1. Transférer des niveaux scolaires de manière progressive vers l'école l'Envol. Ainsi, on verrait par exemple les 6^e année transférés vers l'Envol une année, et les 5^e année l'année suivante. Le principe de cette hypothèse est donc de transférer tous les élèves d'un même niveau, ce qui comporte des avantages et des inconvénients.
2. Effectuer des transferts, par secteur, dans une logique d'éloignement par rapport à l'école. Ainsi, les élèves demeurant dans les secteurs les plus éloignés pourraient être désignés à être déplacés en priorité. Ceci en respectant le plus possible le fait que les élèves désignés marcheurs (c'est-à-dire qui demeurent dans un rayon proche de l'école) puissent fréquenter l'école. Le principe de cette hypothèse est de conserver une clientèle du préscolaire à la 6^e année et ainsi permettre aux élèves de vivre le projet éducatif de l'école jusqu'à la 6^e année.

Concernant cette hypothèse, les membres du C.E. demandent à M. Langlois de tracer une prévision par secteur pour être en mesure de déterminer une progression des déplacements par année scolaire, si cette hypothèse était choisie.

M. Langlois se dit disponible pour revenir collaborer avec le C.E. lors de futures rencontres. Il nomme son appréciation à travailler avec le Conseil dans le contexte d'une situation sensible. Il répond à quelques questions dont l'une à propos de la possibilité d'ajouter des annexes à l'école de manière à palier temporairement à la hausse de clientèle. Ce à quoi il anticipe que le MEES ne répondra pas positivement puisque les écoles environnantes ont de la place pour accueillir nos élèves et que les expériences des dernières années démontrent que ce type de construction demande beaucoup d'entretien pour être maintenu aux normes scolaires.

Les membres sont conscients que les décisions finales se prendront par le comité de gouvernance de la commission scolaire, soit le Conseil des commissaires ou peut-être le conseil d'administration, dépendamment de l'issue du projet de loi 40 sur les commissions scolaires. Il n'en demeure pas moins que les membres du C.E. veulent s'impliquer et accompagner les décideurs en indiquant des préférences, lorsque cela est possible. L'objectif du C.E. est de se positionner comme influenceurs dans le dossier, soit en protégeant certains principes ou en proposant d'éliminer certaines hypothèses. On nomme également que pour n'importe quelle hypothèse, il y aura des mécontents, mais que le C.E. doit se positionner en faveur du plus grand nombre d'élèves et en considérant les besoins pédagogiques globaux.

Après le départ de M. Langlois, les membres ont une discussion sur les communications avec les parents. À la prochaine rencontre, cela fera l'objet d'une discussion afin d'effectuer une démarche transparente et de

communiquer efficacement avec les parents du fait que le dossier est complexe et qu'il touche le vécu des élèves et de leur famille.

Le président explique que suite à l'envoi du communiqué aux parents en décembre dernier dans lequel nous invitons à faire part des propositions qui devraient, selon eux, guider le choix des prochains transferts, il a reçu quelques réponses dans lesquels les parents faisaient part de leur mécontentement ou qu'ils posaient des questions. Il a répondu à chacune d'entre elles, mais n'a pas reçu de véritable proposition nous permettant de considérer d'autres hypothèses.

Le directeur explique également qu'il se donne le mandat de préparer l'accueil des élèves déplacés en collaboration avec les écoles de l'Envol et Clair-Soleil. L'objectif est de se concentrer sur les éléments sur lesquels nous avons du contrôle, c'est-à-dire de fournir des conditions de transition humaines et personnalisées pour les élèves touchés par les déplacements.

Il explique également que le C.E. sera amené à réfléchir aux impacts des déplacements en lien avec la grille-matière et l'anglais intensif. Actuellement, l'école l'Étoile offre de l'anglais intensif en 5^e année alors que l'école l'Envol l'offre en 6^e année. Un arrimage est à considérer pour s'ajuster à cette incongruité. Ceci sera également abordé à partir de la prochaine rencontre.

3.2 **Suivi budgétaire**

Compte tenu que le point précédent prend beaucoup de temps, le directeur propose que le suivi budgétaire soit présenté à la prochaine rencontre. Il assure qu'il n'y a pas d'enjeu particulier avec le budget à ce moment-ci.

Cette proposition est acceptée par les membres sans que cela fasse l'objet d'une résolution.

3.3 **Service de garde pendant la relâche 2019-2020**

L'an dernier, le C.E. a disposé de la question de l'ouverture du service de garde durant la semaine de relâche en autorisant qu'il soit ouvert 5 jours. En fonction des suivis budgétaires qui seront présentés à la prochaine rencontre, le directeur invite les membres à se prononcer sur une formule qui conviendra sur du long terme. Il explique que les contraintes ne concerne pas tant les disponibilités budgétaires plutôt que les disponibilités du personnel dont les membres favorisent cette semaine pour prendre des vacances.

Ce point sera donc repris à la prochaine rencontre alors que les membres auront les paramètres budgétaires en tête.

3.4 Document de régie interne du service de garde

Le directeur et la responsable du service de garde présentent une proposition venant modifier le montant de base chargé aux parents pour les journées pédagogiques. Compte tenu que le MEES augmente les tarifs des élèves réguliers de 8,35\$ à 8,50\$, la proposition est d'arrimer les frais chargés aux journées pédagogiques de manière à ne pas créer de confusion auprès des parents à la lecture de leur facturation. De plus, cet ajustement permettra d'éviter une augmentation importante plus tard,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Rachel Coache et appuyé à l'unanimité :

QUE le document de régie interne soit approuvé avec amendement, c'est-à-dire que les frais de base pour la fréquentation aux journées régulières et journées pédagogiques soient majorés de 8,35\$ à 8,50\$.

Approuvé à l'unanimité

3.5 Attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiés et protégées par les établissement

Dans le cadre de la reddition de compte entre les écoles et le MEES, ce dernier demande à ce que le C.E. se prononce par résolution sur les montants alloués dans le cadre des différentes mesures à l'effet qu'ils ont été décentralisés conformément aux fins prévues dans les Règles budgétaires de fonctionnement des commissions scolaires pour l'année 2019-2020. Le montant total est de 189 965\$.

Ces mesures sont affichées dans le document *Étoile confirmation des allocations résolution du C.E.*

IL EST PROPOSÉ PAR madame Véronique Pigeon-Hallée et appuyé à l'unanimité :

QUE le C.E. confirme que les ressources financières allouées sont bien été décentralisées vers les budgets de l'école.

Approuvé à l'unanimité

3.6 **Approbation du plan de lutte à la violence et à l'intimidation**

Le directeur explique que le C.E.a comme pouvoir et fonction d'adopter un plan de lutte à la violence et à l'intimidation à chaque année scolaire. Le directeur dépose le document associé et invite les membres à en prendre connaissance d'ici la prochaine rencontre.

3.7 **Approbation des activités nécessitant un changement à l'horaire ou un déplacement**

Le directeur explique qu'il n'a pas pu préciser ses attentes à l'équipe des enseignants afin de bâtir une sorte de démarche pour l'approbation des activités et sorties éducatives qui nécessitent un changement à l'horaire ou un déplacement. Ce point sera donc traité ultérieurement. Il n'y a pas de sorties à approuver à cette rencontre.

Le directeur en profite pour aborder le partenariat avec l'équipe des Navigateurs du Grand-Défi-Pierre-Lavoie. Il transmet une suggestion de l'équipe à l'effet que les profits réalisés dans les activités de financement soient versés entièrement aux Fonds de l'équipe. Ainsi, une fois les frais d'inscription défrayés, l'école empocherait les profits pour servir les Fonds pour l'aménagement de la cour d'école. L'équipe du GDPL est confiante qu'avec les commandites ammassées, tous les profits réalisés par les activités de financement menées à l'Étoile seront retournés entièrement.

L'équipe du Grand-Défi soumet une liste d'activités de financement comprenant deux soirées cinéma à 5\$ par personne et avec vente de produits alimentaires. Aussi l'activité *Café Étoile* avec des ventes de collations nutritives lors de 3 journées dans l'année scolaire. Finalement, la commandite d'un membre de l'équipe dans le cadre de la *course de l'Étoile*, organisée le 30 mai prochain, activité à laquelle les membres de l'équipe effectueront du bénévolat.

Les membres du C.E. semblent d'accord à propos des événements proposés, mais émettent des réserves en lien avec la suggestion de concentrer les profits dans les Fonds de l'équipe du GDPL. Le CE mandate le directeur de demander à l'équipe du Grand-Défi de garantir à l'école que les frais d'inscription ont bel et bien été amassés et que tous les montants générés par les activités de l'école seront entièrement dédiés à l'aménagement de la cour d'école.

4 INFORMATIONS

4.1 Plan d'action annuel

Le directeur dépose le plan d'action annuel à titre d'information. Le sujet sera abordé à la prochaine rencontre. Le C.E. n'a pas à se prononcer sur le document, mais la direction souhaite informer les membres sur les actions planifiées cette année pour répondre aux objectifs du projet éducatif.

4.2 Correspondance

Monsieur Mongrain partage la correspondance reçue en lien avec le redécoupage des bassins et les transferts d'élèves. Il a répondu à chacune d'entre elles.

L'une des correspondances concerne le changement à l'horaire des classes survenue après l'annonce du Ministre du MEES d'allonger les récréations de 5 minutes. Le parent y énonce des insatisfactions en lien avec le fait que l'école commence plus tôt le matin.

Le président demande à la direction de s'informer à savoir où en est ce dossier compte tenu qu'un comité avait été formé pour évaluer les impacts de ce changement.

4.3 Mot du président

Rien à signaler.

4.4 Mot de la direction

Rien à signaler.

4.5 Mot du service de garde

Rien à signaler.

4.6 Mot du comité de parents

Monsieur Douahi rapporte les démarches qu'il a effectué en suivi aux demandes de Mme Catherine Laflamme qui avait pris la parole dans le point intervention du public à la dernière rencontre. Les échanges effectués ont été rapportés dans le procès-verbal de la rencontre. Celui-ci sera adopté à la prochaine rencontre du comité de parents.

4.7 Mot du personnel de l'école

Rien à signaler.

5.0 Autre(s) sujet(s)

Il n'y a pas d'autres sujets.

6.0 Date de la prochaine rencontre : 19 février 2020

7.0L LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Claude Lehoux et appuyé à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 21h 52.

Président

Directeur